

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 29 mai 1972

La séance est ouverte à 2 heures.

• (1410)

AFFAIRES COURANTES

LE DÉCÈS DE SON ALTESSE ROYALE LE DUC DE WINDSOR

CONDOLÉANCES DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, j'ai le triste devoir d'informer officiellement la Chambre du décès, survenu hier, de Son Altesse royale le duc de Windsor.

[Français]

Vu la très vive affection que tant de Canadiens éprouvaient pour le duc de Windsor et l'enthousiasme que soulevaient invariablement ses visites parmi nous comme prince de Galles, j'ai adressé le message suivant au secrétaire particulier de Sa Majesté la reine:

[Traduction]

Je vous saurais gré de bien vouloir transmettre à Sa Majesté et aux autres membres de la famille royale les condoléances du gouvernement du Canada et de tous les Canadiens à l'occasion du décès de Son Altesse royale le duc de Windsor.

Son Altesse royale occupait une place toute spéciale dans le cœur et l'esprit des Canadiens qui lui ont manifesté ouvertement leur affection lors des visites qu'étant prince de Galles il a rendues au Canada. A ces occasions, la cordialité personnelle et la jeunesse d'esprit du personnage avaient vivement impressionné les Canadiens. Tous, et particulièrement ceux qui ont conservé le souvenir de ces occasions, sont affligés par sa mort.

J'exprime à Sa Majesté l'humble requête qu'elle veuille bien transmettre à la duchesse de Windsor nos sincères condoléances en cette pénible circonstance.

[Français]

Monsieur le président, je n'ai pas le moindre doute que tous les honorables députés voudront souscrire à ce message de sympathie.

[Traduction]

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, permettez que je souscrive, en mon nom et en celui de mes collègues, aux expressions de tristesse et aux condoléances qu'a formulées le gouvernement à l'adresse de Sa Majesté la Reine et à la duchesse de Windsor.

Comme l'a dit le premier ministre, le duc de Windsor venait assez souvent au Canada alors qu'il était prince de Galles. Les Canadiens avaient pour lui une grande affection. Je tiens donc particulièrement à me joindre, ainsi que mes collègues, aux condoléances exprimées par le premier ministre au nom des Canadiens.

M. David Lewis (York-Sud): Monsieur l'Orateur, le câblogramme envoyé par le premier ministre était si bien rédigé qu'il comportait tout ce qu'il y avait à dire. Je veux simplement souscrire, ainsi que mes collègues, au message de condoléances adressé à Sa Majesté et à la duchesse de Windsor.

[Français]

M. C.-A. Gauthier (Roberval): Monsieur l'Orateur, nous désirons unir nos voix à celle du très honorable premier ministre et de tous les députés pour présenter à la famille royale nos plus sincères condoléances à l'occasion du décès du duc de Windsor.

Lorsqu'une personne décède, nous tentons un peu de jeter un regard sur sa vie. Nous retenons quelque chose du duc de Windsor: sa loyauté envers son pays, sa franchise dans ses décisions et, surtout, sa sincérité avec lui-même. Telles sont surtout ses grandes qualités, qui déterminent son caractère spécial.

[Traduction]

M. Gleave: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Avant d'en terminer avec les motions, le ministre chargé de la Commission canadienne du blé fera-t-il une déclaration au sujet de la décision qu'a annoncée le gouvernement d'acheter 2,000 wagons-trémies au prix de 42 millions de dollars...

M. l'Orateur: A l'ordre, Ce n'est pas un rappel au Règlement. Si le député veut poser une question, il peut le faire pendant la période réservée à cette fin.

* * *

LES COMPTES PUBLICS

RENVOI DU RAPPORT DE L'AUDITEUR GÉNÉRAL AU COMITÉ PERMANENT

A l'appel de l'ordre du jour: Avis de motion émanant du gouvernement:

25 mai 1972—Le président du Conseil privé:

Que les comptes publics de l'année terminée le 31 mars 1971 ainsi que le rapport de l'auditeur général y afférent, soient déferés au comité permanent des comptes publics.

M. l'Orateur: En conformité du paragraphe 2 de l'article 21 du Règlement, cet avis de motion émanant du gouvernement est reporté et l'examen en est ordonné sous le régime desdits ordres du gouvernement à la prochaine séance de la Chambre.

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)